

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-586579

56193

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
Matricule : 6441 Société : RAM

Actif       Pensionné(e)       Autre : LAANARTI MOHAMED

Nom & Prénom : LAANARTI MOHAMED  
Date de naissance : 09/04/1965

Adresse : CE

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... 

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : .....

Nom et prénom du malade : Laanarti 19 JAN 2021 Age : 54 ans

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : ALMÉTACUEIL SIEGE RAM

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 19/01/2021

Signature de l'adhérent(e) : Laanarti

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/12/2020		95		INP : 13072094
18/01/2021		95		

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE JARDINS POLO</b> Rajaa SEKKAT Docteur en Pharmacie Avenue Atlantide, N° 102 Bis Casablanca - Tél : 05 22 52 74 00	18/1/2018 1 22/1	069.00

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

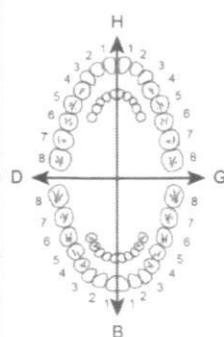
### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



### [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



**Docteur Naila DRAOU**

**Dermatologue Vénérologue**

Doctorat et spécialité à la Faculté de Médecine de Casablanca  
Diplôme de cosmétologie - Médecine Esthétique et Laser à l'Institut de la Faculté de Médecine de Besançon (France).

Peau - ongles - cheveux - médecine esthétique - chirurgie - épilation et traitements lasers

**PHARMACIE JARDINS POLO**

Rajaa SEKKAT

Route en Pharmacie  
Av. Mohammed V, N° 102 Bis Polo  
Casablanca - Tél : 05 22 52 74 00

Casablanca, le : 18/11/2021

Madame, Monsieur :

Dr. LAANANI

LINA

289,00 x 2

① Curacé 20 mg



Maphar  
Km 10, Route Côtier 111,  
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca  
Curacé 20mg cap molle b30  
P.P.V : 289,00 DH

Maphar  
Km 10, Route Côtier 111,  
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca  
Curacé 20mg cap molle b30  
P.P.V : 289,00 DH

6 118001 18076 118001 180721

152,20 x 2

Curacé 10 mg



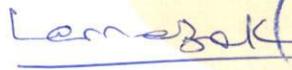
Maphar  
Km 10, Route Côtier 111,  
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca  
Curacé 10mg cap molle b30  
P.P.V : 152,20 DH

Maphar  
Km 10, Route Côtier 111,  
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca  
Curacé 10mg cap molle b30  
P.P.V : 152,20 DH

6 118001 180714

54,10

② Larmabak



281,50 x 2

Maphar  
Km 10, Route Côtier 111,  
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca  
Curacé 10mg cap molle b30  
P.P.V : 152,20 DH

Maphar  
Km 10, Route Côtier 111,  
Q1 Zenata Ain sebaa Casablanca  
Curacé 10mg cap molle b30  
P.P.V : 152,20 DH

6 118001 180714

32,50

③ Diprosone

(Polo de Jardins)



PHARMACIE JARDINS POLO  
Rajaa SEKKAT  
Route en Pharmacie  
Av. Mohammed V, N° 102 Bis Polo  
Casablanca - Tél : 05 22 52 74 00

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - P.P.V : 54,10 DH

6 118001 100651

LOT : 642  
PER : OCT 2023  
PPV : 32 DH 50

405, Bd Al Qods, Résidence Essakane El Anik, 1<sup>er</sup> étage N° 6, Ain Chok - Casablanca

405, Bd Al Qods, Résidence Essakane El Anik, 1<sup>er</sup> étage N° 6, Ain Chok - Casablanca

Tél. : 05 22 21 60 00 / 05 22 21 21 08 - E-mail : drdraounaila@gmail.com

شارع القدس، إقامة السكن الراقية، عمارة 405، الطابق الأول، رقم 6 - الدار البيضاء

⑥

skin clear in actie

18152 ce 03 de 2011

Dr. Naila DRAOU  
Dermatologue - Vénérologue  
105, Bd. El Qods 1er Etage  
N° 6 Ain Chicha - Casablanca  
Tel/Fax 05 22 21 60 00